

# Société de Saint-Vincent de Paul Conseil national du Canada



## GUIDE DE LA JUSTICE SOCIALE

Juin 2022

## **Introduction :**

La justice sociale occupait une place importante dans la vision que Frédéric Ozanam avait pour la Société. La société a toujours répondu aux besoins de ceux qui vivent dans la pauvreté par des actions sociales telles que les visites à domicile, les banques alimentaires, les soupes populaires et les refuges. Nous sommes toujours restés ouverts à parler des problèmes de pauvreté et, au besoin, à agir pour changer les systèmes qui maintiennent les gens dans la pauvreté. Bien que nous utilisions en général le terme justice sociale pour décrire l'enjeu qui nous préoccupe, nous parlons surtout ici de changement systémique et d'examen des causes profondes de la pauvreté, dans le but de prendre position afin de modifier les façons de faire actuelles pour aider ceux que nous aidons ou bien de développer de nouveaux concepts et programmes. En réalité, le changement le plus important doit d'abord s'opérer à l'intérieur de nous-mêmes, en apprenant à nous préoccuper avant tout de la dignité humaine dont Dieu nous a fait don à la naissance. La justice sociale englobe la une prise de position qui dirige un plaidoyer, le changement systémique, la justice réparatrice, les peuples autochtones et les enjeux environnementaux.

Le plus grand défi demeure l'éducation de nos propres membres sur la justice sociale et la sensibilisation d'un plus grand nombre de membres afin qu'ils s'impliquent dans les différents enjeux. Notre Société fait face également au vieillissement de ses membres, qui peuvent ne pas avoir l'énergie, les connaissances ou la main-d'œuvre d'en faire davantage. La formation d'un comité de justice sociale est un facteur essentiel de toute réussite en matière de justice sociale. Le comité de justice sociale peut notamment donner au conseil une importance accrue, en tant que groupe qui permet aux conférences de travailler ensemble de plus près et de maintenir un haut niveau de communication.

## **Rôle du comité de justice sociale (CJS) :**

Si le conseil particulier a un représentant ou un CJS, ce comité serait en mesure d'être la voix du conseil en matière de justice sociale. Le représentant de justice sociale assisterait aux réunions de conférence régulières, ferait rapport au conseil et présenterait aussi à toutes les réunions des nouvelles sur la justice sociale. S'il n'y a pas de CJS, le président du conseil devrait envisager d'en former un. Ce dernier peut être composé de membres provenant de diverses conférences. On devrait aussi mettre l'accent sur le recrutement de nouveaux membres de justice sociale au sein de la Société. Le sujet de la justice sociale peut constituer un attrait pour certains paroissiens, qui autrement ne considéreraient pas adhérer à la Société.

Conseil ou particulier – Nous encourageons chaque conseil particulier (CP) faisant partie d'un même conseil central (CC) à former un CJS. Cela permettra au CP de travailler plus facilement avec ses conférences et paroisses. Idéalement, chaque conférence nommera un représentant de justice sociale qui fera partie du comité et travaillera avec celui-ci. Le concept d'enseignement social vincentien et catholique concernant la subsidiarité vise à ce que les décisions et actions soient déterminées à partir de la base. Le concept d'un réseau de justice sociale peut donner à chaque conférence et à chaque membre l'occasion d'en apprendre davantage sur la justice sociale et de s'impliquer davantage.

Recrutement – Le CJS au niveau du conseil est encouragé à élaborer et à mettre en place au sein de la paroisse un plan de recrutement ayant pour but d'inciter les paroissiens intéressés par les enjeux de justice sociale à s'impliquer activement au sein du comité.

Vous pouvez également envisager d'inviter d'autres paroissiens à rejoindre la SSVP en tant que membres auxiliaires, occasionnels ou bénévoles, ce qui ne les oblige pas à jouer le rôle de membre à part entière. Il se peut qu'ils veuillent seulement faire partie d'un projet de justice sociale, ce qui leur donne l'occasion d'être initiés à tous nos efforts de justice et de charité.

Diversité et inclusion - Notre politique nationale de diversité et d'inclusion engage la Société à respecter les principes de diversité, d'inclusion et d'équité, tant pour les personnes dans le besoin que nous servons que pour nos propres membres. Nous vous encourageons à inclure ce principe dans vos efforts de recrutement, tant au sein de la paroisse que dans la communauté au sens large. Si nous pouvons devenir une organisation plus diversifiée, nous pouvons améliorer notre capacité à donner une voix aux personnes marginalisées.

Registre de ressources – L'idée de recruter des paroissiens possédant un large spectre d'expérience de travail et de bénévolat pourrait mener à la création d'un registre de ressources auxquelles il serait possible de faire appel pour profiter de leur expérience dans divers domaines et améliorer d'autant la capacité de nos membres à offrir une aide plus adaptée à ceux que nous servons.

### **Étapes :**

1. Le représentant de justice sociale ou le président du conseil communique avec toutes les conférences dans le but de recruter les membres du comité.
2. Le représentant de justice sociale ou le président du conseil devrait demander à chacune des conférences de nommer un représentant de justice sociale au niveau de la conférence.
3. Le CJS du conseil peut ensuite former son comité en y invitant des représentants de justice sociale provenant des conférences.

### **Orientation :**

Le CJS et les représentants pourront bénéficier de ressources utiles et communiquer avec le responsable du CJS du Conseil national du Canada (CNC) ou le représentant régional pour obtenir soutien et conseils. S'il y a des membres plus récents au sein d'un CJS, ces derniers devraient recevoir une formation sur la Société et sa mission, ses valeurs et ses œuvres de bienfaisance.

### **Structure :**

1. Le représentant d'un CJS est membre de la SSVP.
2. Le comité doit tenir des réunions mensuelles.
3. Le représentant doit être membre du CP et soumettre des rapports à ce dernier.

### Résultats :

Le CJS du conseil doit coordonner toutes les activités de justice sociale se déroulant sur son territoire et assurer la communication entre toutes les conférences. Un programme de recrutement réussi pourrait amener des nouveaux membres qui seraient impliqués dans la justice sociale, mais qui pourraient aussi s'impliquer dans d'autres activités de la SSVP une fois qu'ils auront été exposés à nos œuvres de bienfaisance.

### Annexes :

1. Les sept bonnes habitudes des comités de justice sociale les plus efficaces.
2. Mise sur pied d'un comité de justice sociale.
3. Dix principes de l'enseignement social catholique.
4. Rôle et responsabilités du comité et du représentant de justice sociale.
5. Représentant ou coordonnateur de justice sociale.
6. Que nous dit Frédéric Ozanam au sujet de la justice sociale ?
7. Pourquoi nous préoccuper de justice sociale ?

**Résumé :**

Si votre conseil a mis sur pied un CJS, veuillez fournir les coordonnées du comité au responsable du CJS du CNC. Faites parvenir un nom et une adresse courriel à : [responsable-justice-sociale@ssvp.ca](mailto:responsable-justice-sociale@ssvp.ca). Visitez le site internet national ([www.ssvp.ca](http://www.ssvp.ca)) et visitez la page de justice sociale pour de l'information et des nouvelles, y compris les éditions du Vincenpaul consacrées à la justice sociale (février, juin et octobre). Joignez-vous à notre groupe Facebook dédié à la justice sociale.

## Annexe 1

### **Les sept bonnes habitudes des comités de justice sociale les plus efficaces**

*par Joe Sullivan*

Il y a plusieurs semaines, mon ami Erich Rutten et moi discussions de justice sociale paroissiale. Il m'a demandé quelles étaient selon moi les caractéristiques de tout effort de justice réussi au niveau de la paroisse. Dans l'esprit du livre bien connu de Steven Covey, *Les 7 habitudes des gens très efficaces*, voici sept caractéristiques qui semblent distinguer les meilleurs comités des comités moyens :

#### **1. Orienté vers la foi**

Les comités à succès lisent les histoires de l'ancien et du Nouveau Testament. Ils prient ensemble avant le début de leurs réunions. Lorsqu'ils proposent diverses questions à la paroisse, ils font remarquer comment, à travers les âges, les écritures nous appellent à défendre les pauvres, les veuves, les orphelins et les étrangers. En bref, ces comités n'oublient jamais qui ils sont ni d'où ils viennent. Un pied fermement ancré dans la Bible, ils possèdent une crédibilité qui fait de leur plaidoyer un acte de foi et non pas seulement un acte civique. Tant dans leur vie personnelle que lors des réunions de comité, ils font une priorité de la prière et de la réflexion sur la spiritualité qui guide l'œuvre de justice.

#### **2. Organisé**

Ce qu'ils disent : « Si vous ne savez pas où vous allez, vous vous retrouverez probablement ailleurs ». Nos meilleurs comités de justice sociale déterminent des objectifs et des échéanciers pour leur travail. Ils impriment un ordre du jour et le respectent, ils prennent des notes et tiennent les gens responsables lorsqu'ils dérogent du plan établi. Ils évaluent leur progression et font rapport à la paroisse de façon régulière. Cette attitude les empêche de sentir qu'ils n'accomplissent rien et la paroisse ne perd pas de vue ce que fait le comité.

#### **3. Créatif**

Étrangement, plusieurs personnes agissent comme si la créativité était un talent que Dieu n'accorde à petites doses qu'à un groupe restreint de gens du type « artiste ». Eh bien non ! Les meilleurs comités s'épanouissent grâce à la créativité. Ces comités nourrissent l'imagination d'une assemblée autrement peu intéressée en présentant la justice sociale de manière créative. Comme quoi ? Une paroisse a distribué des paquets de sel pour conscientiser les paroissiens au sujet des communautés Sel et lumière, des rubans pour les conscientiser au sujet du SIDA. Un autre groupe a écrit à ses politiciens une lettre sur la faim en se servant d'assiettes de carton plutôt que de papier ordinaire.

Tout comité peut connaître le succès s'il sait laisser la créativité de l'Esprit-Saint imprégner ses membres et ses actions. L'Esprit peut nous inciter à prendre des risques calculés afin de transmettre le message de la justice sociale à nos assemblées.

#### **4. Relationnel**

Les comités à succès sont composés de gens qui ne perdent jamais de vue leurs relations avec les fidèles au cœur de la paroisse. Ils font du réseautage et établissent des liens entre les différents enjeux, personnes et talents. Un exemple de cela ? Dans le cadre d'un projet local à saveur environnementale, une dirigeante de justice sociale a sollicité les conseils d'une personne qui avait travaillé au MRN (ministère des Ressources naturelles), un chef d'entreprise local, un propriétaire établi près du site et un amateur de plein air. Tous ces « experts » résidaient dans sa paroisse. Près de la moitié d'entre eux étaient intéressés à s'impliquer davantage face à l'enjeu en question une fois qu'elle eût pris le temps

d'écouter ce qu'ils en avaient à dire.

Les meilleurs comités font appel aux paroissiens moyens pour faire partie du comité et non seulement aux activistes passionnés. Souvent, cela représente pour le représentant du comité davantage de temps à former les gens et à les mettre à jour sur l'enseignement social catholique, les enjeux, etc., mais le comité à succès sait que son travail est intimement relié à l'âme de la paroisse et non pas replié sur ses propres intérêts préférés.

## **5. Centré sur la justice**

Les comités sont sollicités de part et d'autre pour travailler sur nombre de projets et programmes. Un ministère social peut étendre son action jusqu'à inclure plus d'une vingtaine d'avenues d'intervention de bienfaisance – des soupes populaires au reprisage de bas. Les comités à succès doivent résister à la tentation de laisser la quantité devenir l'outil de mesure qui détermine le taux de réussite de leur programme de justice sociale. Les comités à succès n'essaient pas de tout faire, ils cherchent plutôt à faire comprendre aux paroissiens quelles sont les forces structurelles de notre société responsable du maintien des gens dans la pauvreté. Ils établissent ensuite des liens avec les écritures et expliquent comment notre foi nous enjoint de vivre. Finalement, ils mettent de l'avant divers moyens tout simples qui permettront aux gens d'agir une fois qu'ils auront pris conscience de l'enjeu.

## **6. Éduque en visant l'action**

Certains des meilleurs comités mettent en pratique l'idée que la justice, ce n'est pas seulement prendre conscience des réalités de notre monde – c'est aussi agir pour façonner les événements. Ils croient qu'une conversion du cœur qui n'est pas suivie d'action ne suffit tout simplement pas. Alors quand ils informent la paroisse d'un enjeu précis, ils offrent en même temps plusieurs avenues le long desquelles il est possible d'agir de façon immédiate. Les gens sont informés des diverses options qui s'offrent à eux en matière de réponse à la situation. Certaines actions exigent davantage de temps et d'implication que d'autres.

## **7. Impliqué à fond**

Un leadership partagé est la marque de commerce d'un comité de justice sociale à succès. Les dirigeants voient loin en avant et sont toujours en train de préparer de nouveaux dirigeants et de déléguer des responsabilités aux différents membres. C'est là une façon qui diffère beaucoup de la manière dont les comités recrutent habituellement de nouveaux membres – avec ce que j'appelle un air de « désespoir ». Vous savez : « Ah wow, merci d'être venu. Nous étions en voie de disparition... ». Les grands comités célèbrent qui ils sont et ce qu'ils font -- et ils ont aussi du plaisir ! Les nouveaux membres reçoivent plutôt ce message : « Nous sommes heureux que vous travailliez avec nous en faveur de la justice sociale, car nous croyons que cela donnera un sens et un but à votre vie ». Quand le travail de justice sociale cesse de susciter ces sentiments, il est peut-être temps de prendre une pause.

[L'article ci-dessus a paru la première fois dans le numéro de juin 1995 de « Acting for Justice » et il a été publié à nouveau dans la revue Salt of the Earth].

## Annexe 2

### **Mise sur pied d'un comité de justice sociale Quelques trucs et un exemple d'énoncé de mission**

La justice sociale est le mandat de toute personne baptisée. Par justice sociale, nous entendons l'amendement des politiques, structures et institutions afin qu'elles contribuent à l'établissement du bien commun.

Le groupe de planification principal lance le projet dans la paroisse, offre à tous les paroissiens l'occasion de s'impliquer, rencontrant régulièrement les membres de la communauté dans le cadre de divers enjeux et les préparant à des actions qui mènent à des changements sociaux efficaces.

La vie publique de la paroisse est aussi essentielle que sa vie intérieure. Nous aspirons à mettre en place des processus et politiques équitables pour nous gouverner, tant sur le plan interne qu'externe.

#### **Étapes communes dans la formation d'un comité de justice sociale paroissial**

1. Inviter (invitation personnelle et rendez-vous) un comité de base formé de sept à dix membres.
2. Élaborer un bref énoncé de mission et quelques directives opérationnelles qui seront approuvées par le conseil de paroisse. (Gardez le conseil près de vous. Le conseil aussi doit se sentir impliqué dans le développement de l'effort de justice sociale. Saisissez toutes les occasions possibles pour maintenir le conseil au courant et l'impliquer dans vos actions).
3. Colliger une liste des activités ayant cours actuellement dans votre paroisse, reliées aux besoins sociaux et à l'aide communautaire. Faites la distinction entre les œuvres de bienfaisance et les projets de changement systémique. Voyez à ce que le CJS concentre ses énergies sur les changements à long terme, structurels et relatifs au changement systémique.
4. Offrir au comité des expériences éducatives et recueillir des informations :
  - Fondements de l'enseignement social catholique provenant de la Bible et des Écritures.
  - Principes fondamentaux de l'enseignement social catholique.
  - Programmes et ressources de l'archidiocèse en matière de promotion de la justice.
  - Ateliers de compétences et formation des bénévoles pour une action efficace.
5. Communiquer avec les CJS existants dans les paroisses voisines.
6. Organiser avec les paroissiens des visites d'introduction aux principaux enjeux dans votre communauté. Quels sont les problèmes dont vous entendez parler ? Comment les principaux enjeux sont-ils reliés entre eux ? Faire une liste et en discuter en groupe.
7. Établir des objectifs et des plans d'action comportant un calendrier simplifié.
8. Questions de procédure à déterminer dès le départ :
  - Comment faire en sorte que le pasteur, le conseil pastoral, le personnel et les autres comités seront gardés informés et motivés à travailler avec vous ?
  - Établir pour commencer un budget simplifié qui couvrira les coûts d'envoi postal,

papier/copies, frais de conférencier, ateliers éducatifs pour les dirigeants, etc.

- Qui animera la réunion ? Qui prendra les notes avec précision et distribuera les procès-verbaux aux autres ? Qui sera le contact désigné pour les envois de l'archidiocèse ?
  - Quel représentant du personnel servira de liaison auprès du CJS ? (Ministre pastoral, directeur de l'éducation religieuse, diacre, etc.)
9. Plusieurs comités aiment se rencontrer lors d'assemblées régionales, pour échanger de l'information et obtenir de nouvelles idées. Il s'agit là d'un important geste de solidarité pour tous les comités, jeunes et vieux. Communiquez avec le bureau de justice sociale pour obtenir la liste des personnes-ressources de votre région.
10. Si vous vous trouvez bloqué, ou avez besoin d'aide sur un enjeu qui vous intéresse, mais que vous ne savez trop comment aborder, communiquez avec le responsable du CJS du CNC à [responsable-justice-sociale@ssvp.ca](mailto:responsable-justice-sociale@ssvp.ca).

### **Exemple d'énoncé de mission**

La mission du CJS est de servir la paroisse en tant que ressource principale et agent catalyseur en matière de justice sociale.

### **Principes de fonctionnement**

1. Nous fonctionnerons en tant que comité du Conseil \_\_\_\_\_ de la SSVP.
2. Nous fonderons nos activités sur les principes bibliques et théologiques de l'enseignement social catholique.
3. Nous mettrons l'accent sur « l'option des pauvres » en confrontant les enjeux qui affectent la dignité et les droits des personnes désavantagées sur les plans social, politique ou économique.
4. Nous maximiserons les occasions de collaborer avec les organisations, coalitions et groupes communautaires et de promouvoir nos intérêts communs.
5. Nous donnerons priorité aux stratégies qui aident les gens à prendre conscience de leurs propres capacités et à agir en fonction de celles-ci.
6. Nous favoriserons une action sociale qui comprend un engagement tant privé et personnel que public, communautaire et institutionnel envers la justice sociale et ferons la promotion de ce type d'action.

# Dix principes de l'enseignement social catholique

par William J. Byron<sup>1</sup> (révisé)

Une fois intériorisés, les principes mènent quelque part. Ils engendrent l'activité, incitent au mouvement, guident les choix. Malheureusement, plusieurs catholiques ne comprennent pas suffisamment que l'enseignement social de l'Église fait partie intégrante de la foi catholique. Voici 10 principes qui guident l'enseignement social catholique. Les 8 premiers principes sont tirés du plutôt bref *Reflections of the U.S. Catholic Bishops* (Réflexions des évêques catholiques des É.-U.) dont le second sous-titre *Sharing Catholic Social Teaching* (Partager l'enseignement social catholique) décrit bien ce produit publié par la U.S. National Conference of Catholic Bishops (Conférence nationale des évêques catholiques des États-Unis). Les deux derniers principes sont issus d'autres textes.

### 1. Le principe de la dignité de la personne humaine.

*Tout être humain est créé à l'image de Dieu et racheté par Jésus Christ, ce qui le rend inestimable et digne de respect en tant que membre de la famille humaine.*

Ceci est le principe de base de la doctrine sociale catholique. Chaque personne, quels que soient sa race, son sexe, son âge, sa nationalité d'origine, sa religion, son orientation sexuelle, son statut vis-à-vis de l'emploi, sa situation financière, sa santé, son intelligence, sa réussite ou n'importe quelle autre caractéristique engendrant des différences, est digne de respect. Ce n'est pas ce que vous faites ou ce que vous avez qui vous donne droit au respect, mais bien le simple fait d'être un être humain qui établit votre dignité. À cause de cette dignité, la personne humaine n'est, dans l'optique catholique, jamais un moyen, mais toujours une fin.

L'ensemble de l'enseignement social catholique commence avec la personne humaine, mais ne finit pas là. Les personnes individuelles ont une dignité, mais l'individualisme n'a pas de place dans la pensée sociale catholique. Le principe de la dignité humaine donne à la personne humaine un droit d'appartenance à une communauté, la famille humaine.

### 2. Le principe du respect de la vie humaine.

*Chaque personne, depuis le moment de sa conception jusqu'à sa mort naturelle, a une dignité inhérente et un droit à la vie en conformité avec cette dignité.*

La vie humaine à chaque étape de son développement et de son déclin est précieuse et donc digne de protection et de respect. Il est toujours condamnable d'attaquer directement une vie humaine innocente. La tradition catholique voit le caractère sacré de la vie humaine comme faisant partie de toute vision morale d'une société juste et bonne.

### 3. Le principe d'association.

*Notre tradition proclame que la personne n'est pas seulement sacrée, mais sociale. La façon dont nous organisons la société – sur les plans économique et politique, légal et juridique – affecte directement la dignité humaine et la capacité des individus à grandir en communauté.*

---

<sup>1</sup> Le Père William J. Byron, S.J. enseigne les affaires et la société à l'Université St. Joseph de Philadelphia, Pa. Il est auteur et contributeur du *Catholic weekly, America*.

La famille est le point central de la société ; la stabilité familiale doit toujours être protégée et jamais dévaluée. En s'associant avec d'autres – en famille et au sein d'autres institutions sociales qui encouragent la croissance, protègent la dignité et favorisent le bien commun - les personnes humaines atteignent leur épanouissement.

#### **4. Le principe de participation.**

*Nous croyons que les gens ont le droit et le devoir de participer à la société en cherchant ensemble le bien commun et le bien-être de tous, spécialement des pauvres et des personnes vulnérables.*

Sans participation, les biens qui sont mis à la disposition de la personne par une quelconque institution sociale ne peuvent être obtenus. La personne humaine a le droit de ne pas être privée, de participer à ces institutions qui sont nécessaires à l'épanouissement humain.

Ce principe s'applique de façon particulière aux conditions liées au travail. Le travail est plus qu'une manière de gagner sa vie ; c'est une forme de participation continue à la création de Dieu. Si la dignité du travail doit être protégée, les droits fondamentaux qui sont le privilège des travailleurs doivent aussi être respectés – le droit à un travail productif, à un salaire convenable et juste, le droit d'organiser des syndicats et d'y adhérer, le droit à la propriété privée et à l'initiative économique.

#### **5. Le principe de la protection préférentielle des pauvres et des personnes vulnérables.**

*Dans une société affligée par une division de plus en plus profonde entre les riches et les pauvres, l'enseignement catholique nous rappelle la parabole du jugement dernier (Mt. 25:31-46) et nous enseigne à placer les besoins des pauvres et des vulnérables au tout premier rang.*

Pourquoi un amour préférentiel pour les pauvres ? Parce que le bien commun, le bien de la société dans son ensemble, l'exige. Le contraire de riche et puissant est pauvre et impuissant. Si le bien de tous, le bien commun, doit l'emporter, une protection préférentielle doit être apportée à ceux qui souffrent de l'absence de pouvoir et des effets de la privation. Autrement, l'équilibre nécessaire pour maintenir le tissu de la société serait brisé au détriment de tous.

#### **6. Le principe de solidarité.**

*L'enseignement social catholique proclame que nous sommes les gardiens de nos frères et nos sœurs, où qu'ils se trouvent. Nous formons une seule famille humaine... Apprendre à pratiquer la vertu de solidarité signifie apprendre que l'amour du prochain comporte une dimension globale dans un monde interdépendant.*

Le principe de solidarité conduit à des choix qui assureront la promotion et la protection du bien commun.

#### **7. Le principe d'intendance.**

*La tradition catholique insiste sur le fait de montrer notre respect pour le Créateur par notre gestion de la création.*

Celui qui gère est un administrateur, pas un propriétaire. À une époque de prise de conscience grandissante de notre environnement physique, notre tradition nous appelle à nous sentir moralement responsables de la protection de l'environnement – terres cultivables, prairies, espaces boisés, air, eau, minéraux et autres gisements naturels. Les responsabilités de l'intendance s'appliquent aussi à notre santé et à l'usage de nos talents personnels et de nos biens.

## **8. Le principe de subsidiarité.**

*Ce principe a trait principalement aux « responsabilités et limites du gouvernement et au rôle essentiel des associations bénévoles ».*

Le principe de subsidiarité impose aux gouvernements une limite nécessaire en insistant sur le fait que le niveau supérieur d'une organisation ne doit pas poser des gestes qui ne peuvent être pris en compte efficacement et effectivement à un niveau inférieur par des personnes ou des groupes plus proches des problèmes et du terrain. Les gouvernements oppressifs violent toujours le principe de subsidiarité ; des gouvernements trop actifs le violent aussi parfois.

## **9. Le principe de l'égalité humaine.**

*L'égalité de toutes les personnes vient de leur dignité essentielle... Si les différences de talents font partie du plan de Dieu, la discrimination sociale et culturelle vis-à-vis des droits fondamentaux n'est pas compatible avec le dessein de Dieu.*

Traiter ses semblables avec égalité est une manière de définir la justice, comprise aussi de façon classique, comme le fait de rendre à chacun ce qui lui revient. Sous-jacent à cette notion d'égalité est le simple principe de justice, un des plus précoces sentiments éthiques ressentis dans l'être humain en développement est le sens de ce qui est « juste » et de ce qui ne l'est pas.

## **10. Le principe du bien commun.**

*Le bien commun est défini comme étant les conditions sociales qui permettent aux gens d'atteindre leurs pleines potentialités et de réaliser leur dignité humaine.*

Les conditions sociales telles que définies par l'Église présupposent le respect des personnes, le bien-être et le développement social du groupe et le maintien de la paix et de la sécurité par l'autorité publique. Aujourd'hui, dans une ère d'interdépendance globale, le principe du bien commun conduit au besoin de structures internationales aptes à promouvoir le juste développement des personnes et des familles par-delà les frontières régionales et nationales.

Ce qui constitue le bien commun sera toujours matière à discussion. L'absence de sensibilité au bien commun est un signe certain de décadence dans une société. Quand le sens de la communauté s'érode, le souci du bien commun diminue. Un bon souci communautaire est l'antidote à un individualisme effréné qui, comme l'égoïsme sans limites dans les relations personnelles, peut détruire l'équilibre, l'harmonie et la paix au sein des groupes, des voisinages, des régions et des nations.

## Annexe 4

### Rôle et responsabilités du comité et du représentant de justice sociale

#### Objectif général :

Promouvoir le travail en faveur de la justice sociale, en (*Section 3.20 la Règle*):

- Identifiant les causes profondes de la pauvreté et en contribuant à leur élimination.
- Affirmant la dignité de chaque être humain tel que créé par Dieu à son image.
- Considérant les questions de justice sociale du point de vue des personnes dans le besoin.
- Contestant la discrimination de tout type.
- Favorisant de nouvelles attitudes de respect et d'empathie pour les personnes que nous servons dans notre mission de bienfaisance.

#### TERMINOLOGIE

**Comité de justice sociale d'un conseil :** Comité mère, qui peut comprendre des représentants de justice sociale, du changement systémique, du plaidoyer pour la Voix des pauvres et du ministère en milieu carcéral et autres. Agit en tant que voie de communication essentielle entre tous les niveaux de la Société.

**Représentant de justice sociale de conférence :** Responsable de faire connaître les enjeux de justice sociale au sein de la conférence et de la communication avec le représentant de justice sociale du conseil.

**Représentant de justice sociale d'un conseil :** Fait la promotion des enjeux de justice dans le conseil. Communique avec le représentant de justice sociale régional.

**Représentant de justice sociale régional :** Responsable de la coordination, la promotion et la communication avec les CJS et les représentants à tous les niveaux à travers le territoire géographique désigné de la région. Représente la région au sein du comité de justice sociale du CNC.

#### ACTIVITÉS

**Toutes les activités devraient être planifiées en collaboration avec le CJS du conseil.**

- Être un guide de justice sociale en matière de changement systémique, plaidoyer, ministère en milieu carcéral et autres questions similaires au sein de la région, de la conférence ou du conseil particulier.
- Initier le processus qui consiste à travailler avec ceux que nous servons en vue de susciter le changement fondamental qui les aidera à se sortir de la pauvreté.
- Établir la justice sociale comme un sujet qui sera systématiquement mis à l'ordre du jour de toutes les réunions. (Représentant de conférence aux réunions de conférence, représentant du CP aux réunions du CP, etc.).
- Lancer les discussions sur les questions de justice sociale lors des réunions de conférence et de conseil particulier. Se servir à cette fin des ressources disponibles dans le site internet ou des sujets de l'actualité.

- Tous les représentants de justice sociale ont la responsabilité d'aider à recruter et à guider au sein des conférences et conseils particuliers les membres qui démontrent un intérêt envers la justice sociale.
- Organiser des formations sur le changement systémique et le plaidoyer à l'intention des membres de conférence et de conseil particulier.
- Inviter des conférenciers aux réunions de conférence et de conseil particulier afin d'éduquer les membres sur des questions spécifiques.
- Promouvoir le recours aux sites internet national et régional en tant que sources d'information sur la justice sociale.
- Coordonner le travail au niveau de la conférence et du conseil particulier en vue d'identifier les causes profondes de la pauvreté et les obstacles à franchir par les personnes que nous servons qui cherchent à se sortir de la pauvreté.
- Voir à ce que les membres de conférence et de conseil particulier demeurent au fait des ressources disponibles pour aider les personnes que nous servons.
- Identifier les questions de justice sociale lorsqu'elles sont soulevées lors des réunions de conférence et de conseil particulier.
- Interagir avec les autres conférences, conseils particuliers et représentants de justice sociale en vue d'élaborer diverses solutions contre la pauvreté.
- Partager avec les conseils nationaux et régionaux et le CJS ainsi qu'avec les autres conférences et conseils particuliers les activités entreprises et les idées concernant le plaidoyer et le changement systémique.
- Distribuer aux vincentiens et aux paroissiens, en temps opportun, de la documentation sur les enjeux de justice sociale (disponible dans les sites internet régionaux, aux pages sur la Voix des pauvres et le changement systémique).
- Collaborer avec d'autres groupes paroissiaux (coalitions pour la réduction de la pauvreté, Catholic Women's League (CWL), Chevaliers de Colomb (C de C), écoles, groupes de justice sociale, etc.) sur divers enjeux de justice sociale.
- Réseauter avec d'autres groupes de service communautaire en vue de partager des idées sur les questions de justice sociale.
- Encourager les vincentiens et autres à parler au nom de ceux que nous servons quand ils ne peuvent le faire eux-mêmes. Être à l'affût des occasions d'aider les personnes que nous servons à faire entendre leur voix en participant aux réunions communautaires, aux campagnes d'envoi de lettres, aux pétitions, etc.
- Les représentants de justice sociale doivent se coordonner et communiquer avec les représentants de conférences et de conseils de leur région de façon régulière. De leur côté, ils feront connaître leurs activités et les demandes d'aide provenant des comités de la voix des pauvres et du changement systémique, au besoin.

Pour toute question ou tout commentaire, veuillez vous adresser au responsable du CJS du CNC, à [responsable-justice-sociale@ssvp.ca](mailto:responsable-justice-sociale@ssvp.ca).

## **Représentant ou coordonnateur de justice sociale**

### **Qui sont les coordonnateurs de justice sociale ?**

Les coordonnateurs de justice sociale sont des Vincentiens qui souhaitent alléger la pauvreté dont ils sont témoins dans le cadre de leur travail de service auprès de leurs voisins dans le besoin. Ils recherchent les causes profondes de la pauvreté et trouvent des moyens de les éliminer. Ils aspirent à voir les enjeux sous la perspective des démunis.

### **Pourquoi les coordonnateurs de justice sociale font ce qu'ils font ?**

Les coordonnateurs de justice sociale voient bien que la qualité de vie de leurs voisins dans le besoin se détériore d'année en année. Ces derniers sont plus malades et plus démoralisés, car leurs conditions se détériorent de plus en plus. Les coordonnateurs veulent savoir comment aider à changer la vie des gens pour le mieux.

### **Comment les coordonnateurs de justice sociale travaillent-ils ?**

Les coordonnateurs de justice sociale apprennent de leurs voisins dans le besoin, à propos de leurs problèmes et à propos de leurs espoirs et leurs rêves. Considérer les questions de pauvreté sous la perspective de la personne qui y est confrontée peut mener à des solutions plus efficaces.

Les coordonnateurs de justice sociale apprennent comment les gens peuvent être pris au piège par la pauvreté en raison du mode de fonctionnement de notre société. Ils se familiarisent avec les niveaux de revenu des personnes vivant dans la pauvreté, l'accès à l'éducation et les soins de santé, les inégalités et les enjeux de l'emploi.

Les coordonnateurs de justice sociale partagent leurs connaissances avec les autres vincentiens lors des réunions de conférence ou de conseil et ils invitent les autres à partager leur perspective afin de trouver des solutions. Une discussion de cinq minutes lors de chaque réunion peut donner lieu à une prise de conscience accrue chez tous les vincentiens.

### **Où le coordonnateur de justice sociale peut-il obtenir des informations ?**

Les voisins dans le besoin constituent la meilleure source d'information utile.

Un examen des médias locaux concernant l'emploi, le logement ou les questions relatives à l'accès aux soins de santé peut donner une idée de ce qui doit changer.

Les sites web de la Société fournissent des informations précieuses sur les questions de justice sociale.

### **Et puis après ?**

Une fois que les vincentiens savent ce qui devrait être fait, ils trouvent des personnes ou des organismes qui poursuivent le même but, car ils savent que le pouvoir est dans le nombre. Ensemble, ils peuvent acquérir les compétences qui leur permettront de prendre position sur de nombreuses questions : meilleurs revenus et soins de santé, meilleur logement, meilleure éducation, etc.

Le plaidoyer devrait s'adresser à tous les niveaux de gouvernement : local, provincial et national. Le contact devrait toujours être constructif et positif. Pour des sujets provinciaux ou nationaux, des plaidoyers ou des énoncés doivent être revus par le conseil régional ou national.

La justice sociale ne sera pas atteinte rapidement, mais nous devons emprunter le chemin dès maintenant. La justice sociale est autant nécessaire que possible, pour le bien de nos voisins dans le besoin et de notre pays.

## Annexe 6

### Que nous dit Frédéric Ozanam au sujet de la justice sociale ?

La chronologie qui suit résume l'évolution de l'attitude de Frédéric quant aux changements souhaitables dans les structures sociales de l'époque, qui maintiennent les gens dans la pauvreté.

1835 Écrits de Frédéric sur les problèmes sociaux.

- Soulignait l'importance d'améliorer les conditions de la classe ouvrière.
- Alertait les riches et les politiciens au sujet du mécontentement de l'époque.
- Considérait la pauvreté comme une injustice extrême.
- Affirmait que tous avaient le droit de travailler, d'être nourris et traités avec dignité.

1840 La France a une population de plus de 34 millions de personnes.

- L'entière richesse de la nation était détenue par 200 000 propriétaires terriens.
- La bourgeoisie formait une nouvelle aristocratie plus intéressée à devenir riche qu'à prendre soin de la classe ouvrière.
- De nombreux Parisiens vivaient dans des conditions de pauvreté.

1847 Avant la Révolution française, Frédéric a clairement établi son positionnement politique en faveur du peuple lorsqu'il écrivait :

- « ... Je demandais que nous fassions comme le Pape, que plutôt que d'épouser les intérêts d'un ministère doctrinaire, d'une pairie apeurée ou d'une classe moyenne égoïste, nous nous préoccupions des masses qui réclament avec raison une part plus grande des affaires publiques, qui ont trop de besoins et pas assez de droits et qui exigent des garanties contre le chômage et contre la pauvreté extrême, les masses qui ont de mauvais leaders à défaut d'en trouver des bons... C'est dans les masses que je vois assez de foi et de moralité pour sauver une société dont les classes supérieures sont déjà perdues. »

1848 Révolution : le pays n'en pouvait plus d'être contrôlé par une classe moyenne égoïste, alors Frédéric écrit :

- « ... Je veux une république paisible, qui protège toutes les libertés civiles, politiques et religieuses, sans intervention de l'État dans les questions de conscience. Et finalement, en matière de propriété, d'industrie et de commerce, je veux des institutions capables d'aider à améliorer et à changer le destin des ouvriers. Je recherche non tant l'organisation du travail comme tel, que l'organisation des travailleurs en associations, entre eux ou conjointement avec leurs employeurs. »

## Pourquoi nous préoccuper de justice sociale ?

*par Corry Wink, comité de justice sociale*

J'ai passé environ 10 ans à effectuer des visites à domicile chez des gens qui appelaient au bureau de la paroisse, car ils n'avaient pas l'argent nécessaire à combler leurs besoins les plus élémentaires : nourriture, vêtements et ameublement. Quand j'ai commencé ce travail, j'espérais et je croyais que l'aide que nous apportions aiderait à améliorer la qualité de vie des voisins dans le besoin que nous servions.

J'ai été à même de constater que les personnes aux prises avec la pauvreté perdent un peu plus de terrain chaque année et que leur qualité de vie se détériore graduellement, car l'augmentation annuelle de leur revenu est en deçà du taux de l'inflation, avec pour conséquence que d'une année à l'autre, ils ne peuvent se permettre autant que l'année précédente. Qui plus est, le coût des besoins les plus élémentaires de la vie courante tels que la nourriture, le logement et les services publics augmente souvent davantage que le taux d'inflation général.

Nous entendons parfois : « Pourquoi ne trouvent-ils pas tout simplement un emploi ? » Voilà une chose si simple à dire et il n'y a pas si longtemps, il était encore possible pour une personne peu éduquée de trouver un emploi rémunérateur. De nos jours cependant, les choses ont bien changé et pour plusieurs de nos voisins, il est pratiquement impossible de trouver un emploi pouvant assurer une qualité de vie raisonnable. Le salaire minimum est habituellement trop bas pour permettre même à une seule personne de se sortir de la pauvreté. Il est souvent impossible de dénicher un emploi à plein temps, car les employeurs préfèrent offrir des postes à temps partiel ou non permanents. Il est décourageant pour les personnes sur l'aide sociale d'essayer s'améliorer leur sort en gagnant un salaire. Il semble n'y avoir aucune façon de progresser pour elles, car le système les désavantage.

Quand des gens vivent dans la pauvreté depuis longtemps, leur santé mentale et physique est tellement éfritée qu'il devient impossible pour eux de travailler pour vivre. Ils sont sujets à la dépression et perdent les compétences qu'ils possédaient autrefois.

Nous croyons que le Canada est un pays choyé et c'est effectivement le cas pour plusieurs d'entre nous. Cependant, environ un Canadien sur sept vit dans la pauvreté, telle que définie par Statistique Canada. La charité que nous donnons à ces gens ne peut pas changer leur réalité, elle ne pourrait jamais suffire.

Plusieurs de nos voisins dans le besoin sont prisonniers du cycle de la pauvreté en raison du mode de fonctionnement de notre société, c'est ce que nous appelons la pauvreté systémique. Le Canada est un pays suffisamment riche pour permettre à tous ses citoyens de vivre dans des conditions décentes. La Société de Saint-Vincent de Paul s'est engagée dans un plaidoyer qui vise à instaurer une société plus juste, qui offre des opportunités à tous les Canadiens. Nous avons tous un rôle à jouer.